



## Fiche G3TRC

## GESTION - COMPTABILITÉ

## ÉLABORER LE COMPTE ADMINISTRATIF : DE LA PROCÉDURE A LA MISE EN PRATIQUE

### Objectifs

Le compte administratif est un document réglementaire à adresser aux financeurs qui propose une synthèse du réalisé, en explicitant l'utilisation des financements alloués par les pouvoirs publics.

- ◆ Permettre aux responsables comptables et financiers des associations de préparer les travaux de clôture d'exercice
- ◆ Acquérir ou mettre à jour les connaissances nécessaires pour remplir les obligations réglementaires du compte administratif de l'établissement
- ◆ Établir le compte administratif et les annexes

### Programme

#### Travaux préalables (environ 1 jour)

- ◆ Mémento pratique de l'arrêté des comptes
- ◆ Répartition des travaux tout au long de l'année
- ◆ Particularités et difficultés

#### Compte administratif (environ 2 jours)

#### Les bases législatives et réglementaires du compte administratif

- ◆ Dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles
- ◆ Les difficultés d'utilisation des cadres réglementaires
- ◆ Les retraitements et l'affectation du résultat
- ◆ La section d'investissement
- ◆ L'analyse du bilan financier
- ◆ Le rapport d'activité

**Date (s) :** 7-8-9 décembre 2021

**Lieu :** URIOPSS IDF

**Durée :** 3 jours (21 heures)

**Tarif adhérents :** 930 €

#### Public, prérequis et modalités d'accès à la formation :

- ◆ Comptables, gestionnaires, directeurs
- ◆ Prérequis : maîtriser les bases de la comptabilité
- ◆ Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap
- ◆ La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants

#### Méthodes pédagogiques :

- ◆ Apports théoriques et pratiques
- ◆ Documentation écrite remise aux participants
- ◆ Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas

#### Intervenant :

**Nicolas BARTHEZ** : Expert-comptable, commissaire aux comptes et collaborateur de l'URIOPSS IDF

#### Évaluation et attestation :

- ◆ Évaluation de la satisfaction de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation
- ◆ Délivrance d'une attestation de fin de formation

*Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.*